

OBJET

Dispositif voirie
lotissement « Les Prés du
Paradis »

Commune de LOUVROIL

N°04/03/16

S.T./CM/DS

NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

SEANCE DU 08 MARS 2016

L'an deux mil seize le 8 Mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 2 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge à partir de 19 h 05, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, EL HADANI Mustapha, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, MENAGE Régine, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VASAMULIET Hugues, DESPEGHEL Daniel, CONVENANCE Jean Luc, CORNUT Micheline, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Monsieur DEVORSINE Serge a donné procuration à Monsieur VASAMULIET Hugues jusqu'à 19 h 04

Madame MERIAUX Sabine a donné procuration à Madame LIBIER Marie Paule
Monsieur LIBERT Jean Claude a donné procuration à Monsieur ASCONE Giuseppe
Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha
Monsieur VERWAERDE Laurent a donné procuration à Monsieur EL HADANI Mustapha
Madame GILLOTEAU Sergine a donné procuration à Monsieur MEUNIER Richard

Absents : DUBOIS Jean Louis, CAPELLE Valérie

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRETAIRE DE SEANCE : VILTART PATRICK

Vu la délibération n°1721 en date du 23 juin 2011 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre fixant le dispositif de soutien à la réalisation des voiries nouvelles dans les lotissements inscrits à la programmation des aides à la pierre.

Vu la délibération du 28 février 2012 de la commune de Louvroil approuvant les modalités de mise en œuvre du dispositif voirie pour le lotissement « Les Prés du Paradis ».

Vu la délibération n°1933 du 29 mars 2012 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre adoptant la mise en œuvre du dispositif voirie pour le lotissement « Les Prés du Paradis » à Louvroil.

Vu la délibération n°279 du 19 février 2015 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre relative à l'intérêt communautaire de la compétence voirie.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la SA HLM PROMOCIL a construit 37 logements locatifs sociaux sur les parcelles cadastrées AL 90 et 92 d'une surface totale 10 443m² situées Faubourg des Prés du Paradis à Louvroil. Cette opération a été programmée en 2009 par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) dans le cadre de la Délégation des Aides à la Pierre.

La CAMVS a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie pour le lotissement « Les Prés du Paradis » au regard de sa compétence.

Ces travaux ont consisté en la réalisation :

- Des travaux de terrassement (ne reprenant que l'assiette de la voirie) :
 - o Travaux préalables aux terrassements
 - o Terrassements, remblais et couche de forme
- Voirie :
 - o Assises des chaussées
 - o Couche de roulement et revêtement de surface
 - o Bordures caniveaux et frises
 - o Signalisation et prestations diverses
- Eclairage public :
 - o Pose d'armoires d'alimentation et de commande
 - o Pose des câbles et fourreaux
 - o Pose de candélabres
 - o Prestations diverses

Pour rappel, la prise en charge du coût de ces travaux est supportée à hauteur de 50% par le promoteur, 30% par la CAMVS et 20% par la commune.

Il est proposé :

- La signature d'un avenant à la convention financière d'aménagement tripartite avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, le bailleur social Promocil et la commune de Louvroil validant les nouvelles modalités -financières suite à la réalisation des travaux de voirie et d'éclairage public. Le prix de revient TTC définitif reprend les parts à charges de chaque « partie » duquel est déduit le Fonds de Compensation à la TVA. Le plan de financement se décline de la manière suivante :

Prix de revient définitif			
Louvroil - Les Près du Paradis			
	Dépenses		Recettes
Travaux de voirie et éclairage public	324 019,75 €	FCTVA	52 201,07 €
		CAMVS	81 545,60 €
		Commune de Louvroil	54 363,74 €
		Promocil	135 909,34 €
Total TTC	324 019,75 €	Total TTC	324 019,75 €

La commune a versé 23 475,53 € au titre de l'année 2015, représentant 1/3 du montant estimatif des travaux (70 426,60€).

La délibération concernant les fonds de concours prévoit le remboursement de la part à charge de la commune sur 3 ans.

Le montant définitif de la participation communale s'élève finalement à 54 363,74€. Cette dernière ayant déjà versé 23 475,53€ elle doit s'acquitter du paiement de 30 888,21€ répartis de la manière suivante :

- Versement fonds de concours au titre de l'année 2016 : 15 444,10€
- Versement fonds de concours au titre de l'année 2017 : 15 444,11€

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le plan de financement repris ci-dessus

Envoyé en préfecture le 14/03/2016

Recu en préfecture le 14/03/2016

Affiché le

15/03/2016 10:03:16-DE

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à exécuter la présente délibération, notamment à signer tout document relatif à la présente

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance le
Ont signé les membres présents

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
A. MATTIGHELLO

